

## SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2017

Présents : Laurent FORGET, Eliane JUY, Guy POTERLOT, Daniel FELIX, Livia LUBIN, Marie-José HERVIEU, Dominique COPPA, Marie BASUYAU, Patricia CHAMPION, Philippe COURTOIS, et Frédérique CONRAUX.

Absents excusés :

David LENOBLE donne pouvoir à Eliane JUY  
Aurore AUDOU donne pouvoir à Laurent FORGET  
Bruno DIDIER et Olivier PATE

Secrétaire de séance : Madame Livia LUBIN assistée de Madame Cathy PASQUIER.

Convocation du 30 octobre 2017.

La séance est ouverte à 18h30 par Monsieur Laurent FORGET, Maire

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour :

- Devis lave-vaisselle salle polyvalente

### **ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU :**

Le compte-rendu du conseil municipal du 16 Octobre 2017 est adopté à l'unanimité.

### **DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DU PLU**

L'article L.153-12 du Code de l'urbanisme prévoit qu'un débat doit avoir lieu au sein du conseil municipal sur les orientations générales du PADD mentionné à l'article L.151-5, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de Plan Local d'Urbanisme. Ce débat n'est pas suivi d'un vote ni d'une décision et ne fait pas l'objet d'une délibération.

Eléments d'informations :

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est le reflet de la volonté des élus concernant l'avenir de la commune.

Le PLU intègre un projet d'aménagement du territoire qui propose une vision globale de développement à l'horizon 2030.

Le PADD est une pièce maîtresse du dossier de PLU. C'est sur la base de ce document que les améliorations futures apportées au PLU seront conduites :

- soit sous la forme d'une simple modification du dossier (quand le PADD n'est pas modifié),
- soit sous la forme d'une révision générale ou ponctuelle (quand le PADD est modifié)

En introduction au débat, les grandes étapes de la procédure d'élaboration du PLU sont rappelées :

- Le diagnostic communal déjà réalisé
- Le PADD qui est la pièce centrale du PLU
- Les documents réglementaires, plan et règlement écrit, qui sont issus des orientations du PADD
- La concertation avec la population en cours d'étude
- L'enquête publique en fin de procédure

Le débat est ensuite engagé sur la base des documents préparatoire au PADD transmis en amont de la séance à chaque conseiller municipal.

Le bureau d'étude expose les prévisions démographiques et une analyse du territoire. Il précise la méthode de définition des besoins de la commune en nouvelles surfaces urbanisables.

La discussion s'engage sur les éléments de diagnostic présentés. Certains sont explicités par le bureau d'étude.

Les points suivants sont spécifiquement débattus :

- ▶ Il est nécessaire d'assurer un rajeunissement de la population pour permettre notamment le maintien de l'école. Pour cela, les offres de terrains à bâtir, de logements en accession ou en location doivent être abordable financièrement, notamment pour les primo accédant.
- ▶ La commune a un projet central lié à la petite enfance sur un terrain qu'elle vient d'acquérir. Le reste de la parcelle pourrait accueillir du stationnement, le déplacement de l'école et des logements en locatif pour de jeunes ménages.

- ▶ L'urbanisation doit rester concentrée au niveau de Saint-Laurent, sans descendre en dessous du poste de refoulement des eaux usées en direction de Romery
- ▶ La voie verte est fortement fréquentée, le développement d'un petit accueil touristique serait le bienvenu.
- ▶ La carrière arrive en fin d'exploitation. Son extension doit être favorisée tout en protégeant les riverains par un secteur non exploité à l'arrière de l'ancien front de taille qui borde la zone bâtie

#### **DEVIS REMPLACEMENT DU LAVE-VAISSELLE ET DE LA PLONGE SALLE POLYVALENTE**

Le lave-vaisselle de la salle polyvalente étant souvent en panne, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de le remplacer ainsi que la plonge. Il présente le devis de l'entreprise Evolution d'un montant de 4 144,00 € HT, soit 4 972,80 € TTC.

Après discussion,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Accepte le devis de l'entreprise Evolution d'un montant de 4 972,80 € TTC et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

#### **COURRIERS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de l'association Théâtre de la Grande Oreille où les intervenants remercient la municipalité de Saint-Laurent pour la réussite de la soirée du 13 octobre 2017.

L'association « Le Club de l'Amitié » invite le Conseil Municipal à participer à l'Assemblée Générale Annuelle qui aura lieu à la salle des associations le jeudi 7 décembre 2017 à 14h00.

#### **INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire précise aux élus que des travaux de voirie au lotissement « Le Champfleury » sont prévus courant 2018 et qu'il a signé le bon de commande le 11 octobre 2017 avec le bureau d'études BEMOL.

Madame Eliane JUY informe le Conseil Municipal que lors du Conseil d'école le lundi 13 novembre 2017, la directrice a précisé que l'école comprenait cent élèves. Actuellement, vingt élèves sont en classe de CM2 et vont partir en 6<sup>ème</sup> à la rentrée prochaine. 6 élèves sont en CM1. On peut donc prévoir à la rentrée 2018-2019, une classe CM1 – CM2 qui sera certainement incomplète. De plus, seulement deux élèves de la commune pour la rentrée en maternelle.

Madame Eliane JUY précise que cette année, il n'y aura pas de lâcher de ballons mais une vente de gâteaux et chocolat chaud organisée par les parents d'élèves de l'école au profit du Téléthon.

Séance levée à 21h15.